

# La Lettre



de Catherine Morin-Desailly  
sénatrice de la Seine-Maritime

n° 24  
mars 2018

L'année 2017 aura été une année de profond changement politique. Avec l'élection d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République, puis le renouvellement important de l'Assemblée Nationale lors des élections législatives, c'est un bouleversement du paysage politique traditionnel auquel on a assisté.

Lors des élections sénatoriales de septembre, les grands électeurs ont choisi par leur suffrage de renforcer la majorité sortante. Face à l'incertitude de l'avenir, j'y vois un renouvellement de la confiance accordée aux élus de la droite et du centre qui, sous l'impulsion du Président LARCHER, a su, ces dernières années, défendre les collectivités territoriales face à des réformes mal ficelées, et des décisions mal anticipées.

Depuis le renouvellement de septembre, cette confiance nous invite à poursuivre le travail engagé au service des élus et des habitants des territoires quelle que soit leur spécificité.

Cette confiance nous invite également, dans le cadre de la réforme constitutionnelle annoncée par le Président de la République, à ce que le Sénat, avec lequel il faut compter pour obtenir la majorité des trois cinquièmes au congrès, joue tout son rôle.

Alors que nous fêtons cette année le 60<sup>e</sup> anniversaire de notre constitution, qui a permis jusque lors la stabilité de nos institutions, c'est avec prudence et mesure que nous devons toucher à ce texte. Si les inflexions apportées doivent permettre à nos assemblées de nous adapter à la France du XXI<sup>e</sup> siècle, elles ne doivent en aucun cas remettre en cause l'équilibre entre les deux chambres du Parlement. Le bicamérisme reste le garant d'une loi équilibrée et d'un contrôle nécessaire de l'exécutif. Elles ne sauraient non plus porter atteinte, alors que l'on s'achemine vers la réduction du nombre de parlementaires, à la représentativité des territoires. Sur ces sujets, sachez que je reste entièrement mobilisée, soucieuse que notre assemblée ne perde ni en proximité ni en efficacité.

Plus que jamais à votre disposition,

Très chaleureusement  
Catherine Morin-Desailly

## La revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

Le 13 décembre dernier, la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication présidée par Catherine MORIN-DESAILLY a auditionné Yves DAUGE, urbaniste de formation, ancien sénateur, sur le rapport qu'il a remis au Premier ministre pour la mise en œuvre d'un « Plan national en faveur des espaces protégés », pour étudier la question du décrochage culturel, social et économique des villes patrimoniales de petite ou moyenne taille.

Cette question est d'une urgence absolue pour les élus locaux qui sont confrontés à de grandes difficultés pour maintenir des commerces et services dans les villes et les bourgs. Depuis maintenant près de 20 ans, on voit progressivement la vitalité des cœurs des villes s'affaiblir. Aujourd'hui, l'état de nos cœurs ruraux et urbains est arrivé à un point critique. **Il est nécessaire de mener une politique de premier ordre afin de stopper le phénomène** et réussir à revitaliser les centres des communes.

Fortes de cette analyse, **les délégations aux collectivités territoriales et aux entreprises du Sénat se sont saisies du sujet. Cette étude fait l'objet d'un travail transversal au sein de notre assemblée rassemblant des sénateurs de toutes les commissions.**

Cette dévitalisation résulte d'un ensemble de facteurs comme : la dégradation du bâti, les moyens d'accès, la diminution de la population, la hausse de la pauvreté, le manque d'équipements, ou encore l'apparition des grandes surfaces et du e-commerce. Conséquents des causes de cette fragilisation de nos centres, les sénateurs ont présenté le



20 juillet dernier les grands axes des travaux à venir sur ce sujet et proposé des pistes de réflexion.

Elles abordent principalement les questions d'urbanisme commercial et général, de fiscalité et de financement des politiques publiques, et de foncier. Le groupe de travail sénatorial étudie également de près les solutions mises en place par les collectivités locales en France et à l'étranger.

**Des propositions sont attendues pour l'été 2018**, le groupe de travail a d'ailleurs lancé une consultation des élus de France jusqu'au 19 janvier 2018, afin de s'appuyer sur la base des élus locaux pour faire évoluer les textes existants. De son côté, le Premier ministre a annoncé le 14 décembre dernier lors de la Conférence Nationale des Territoires à Cahors un plan de 5 milliards sur 5 ans pour revitaliser les centres des villes moyennes.



Pour en savoir plus :  
[catherine-morin-desailly.com](http://catherine-morin-desailly.com)  
[udi-uc-senat.fr](http://udi-uc-senat.fr)  
[seinemaritimeterritoires.fr](http://seinemaritimeterritoires.fr)



# Rétrospective sur la loi de finances 2018

Le 21 décembre dernier le Parlement a voté la première loi de finances de la nouvelle mandature. Si dans son ensemble cette loi est équilibrée et anticipe les réformes annoncées par le Président de la République, elle comporte certaines orientations controversées.

Dans l'ensemble, les dotations pour les collectivités locales sont restées stables au sein du PLF 2018. Ce résultat provient d'un travail de concertation et d'écoute du Sénat et notamment du groupe Union Centriste, pour s'assurer que les finances des collectivités soient préservées.

## Les collectivités bénéficieront :

- d'une **augmentation** de 110 millions de la **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU)
- de la **hausse des fonds et dotation** en matière de taxe professionnelle à hauteur de 10 millions pour le **FDPTP** et 52 millions pour le **DCRTP**
- d'un **abondement** de la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) de 50 millions et
- la **bonification du plafond de la DGF** pour les communes nouvelles de 15 000 à 150 000 habitants.

Un regret : l'augmentation des dotations de solidarité rurale et urbaine votée par le Sénat pour compenser la **disparition de la réserve parlementaire** n'a pas été reprise par **l'Assemblée Nationale**.

Il faut souligner que cette loi de finances a permis des **avancées en matière de limitation de la dépense publique et du déficit**.

En revanche, certaines orientations du Gouvernement dans la loi de finances n'étaient pas abouties.

## Le Groupe Union Centriste a aussi fait part de son désaccord quant à :

- la **suppression de la Taxe d'Habitation** pour 80 % des contribuables. Il a défendu une réforme plus globale pour garantir l'autonomie financière des collectivités locales ;
- la **politique du logement**, notamment son financement. Une approche différenciée a été proposée, prenant en compte la



situation des territoires en associant tous les acteurs ;

- la **transformation de l'Impôt sur la Fortune en Impôt sur la Fortune Immobilière** afin d'éviter un choc négatif sur l'offre de logement.

Les sénateurs resteront des partenaires **exigeants et vigilants** dans les

débats avec le Gouvernement dans toutes les mesures concernant les collectivités et la politique locale. D'autant, que le **Président de la République a annoncé un effort de 13 milliards sur le fonctionnement des collectivités d'ici 2022**.

## Dégrèvement de la taxe d'habitation

L'article 3 du PLF 2018 prévoit le **dégrèvement de la taxe d'habitation** pour 80 % des contribuables. Cette mesure est intervenue malgré les **nombreuses inquiétudes de nos élus locaux** concernant les garanties et les modalités de remplacement des recettes de la taxe d'habitation.



Le Sénat jugeant cette réforme inaboutie, avait supprimé la mesure. Si le Groupe Union Centriste n'est pas hostile à une réforme de la fiscalité locale devenue injuste, **il a demandé son report afin d'engager une réflexion globale basée sur le principe d'autonomie des collectivités locales** et garantissant un lien de proximité entre les citoyens et les collectivités.

L'Assemblée Nationale a acté cette mesure, les sénateurs du groupe Union Centriste **veilleront à ce que la dotation qui compensera ce dégrèvement soit proportionnelle à la taxe d'habitation et qu'elle soit évolutive afin de prendre en compte les changements et les besoins fiscaux de nos collectivités**.

## Contractualisation État-collectivités

L'objectif affiché de cette contractualisation est d'économiser 13 milliards d'euros par rapport à l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.



**Ces contrats s'adressent aux régions, départements et EPCI avec des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros par an, ce qui concerne 340 collectivités.** Ils seront conclus sous l'égide des préfets et comprendront un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. Le contrat aura une durée de 3 ans, pendant laquelle les collectivités s'engagent à ne pas dépasser un taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2 %. En cas de non-respect de cet engagement, l'État ne versera pas la somme correspondante au dépassement sur le compte d'avance mensuelle des collectivités.

**Le Sénat s'est saisi de cette réforme afin d'y apporter un assouplissement pour les collectivités locales.** À la suite d'un bras de fer avec l'Assemblée, le Sénat a obtenu un assouplissement de la part du Gouvernement, permettant d'adapter le taux de 1,2 % en fonction des particularités locales. Une récompense a été également introduite pour le respect de l'engagement avec une majoration de la dotation pour l'investissement local.

# Des sujets qui préoccupent les élus

Haut débit, prise en compte de tous les territoires, simplification des normes, statut des élus locaux, transfert de compétences sont autant de sujets qui ont été abordés et qui, depuis de nombreuses années, font l'objet d'un travail de fond de la part du Sénat. Il est certain que le Parlement jouera un rôle central dans ces réformes indispensables qui ne pourront que s'effectuer en lien avec le terrain et les élus locaux.

La Conférence nationale des territoires et le congrès de l'AMF ont donné lieu à plusieurs annonces de la part du Président de la République et de son gouvernement concernant les collectivités locales.

## Très haut débit et « zones blanches »



Le Sénat, qui a réalisé un rapport détaillé et a déposé une proposition de loi sur l'accès au numérique sur les territoires, s'est réjoui que l'exécutif ait enfin renoncé à l'illusion d'implanter la fibre sur l'ensemble des territoires isolés. Conformément aux recommandations des parlementaires, **le Gouvernement a annoncé que des outils plus adaptés comme l'internet par satellite ou la 4G seraient mis en place.** Le Président s'est d'ailleurs engagé à une **couverture intégrale en très haut débit** pour l'ensemble des Français d'ici **2020** au lieu de 2022 comme le prévoyait le calendrier initial.

Le Premier ministre a dévoilé qu'un **guichet unique doté de 100 millions**

**d'euros aurait pour mission de financer les foyers isolés pour s'équiper à hauteur de 150 euros.** Il a également réitéré le soutien dans l'aménagement public des réseaux dans les zones isolées pour pallier à la frilosité des opérateurs privés dans l'équipement de ces zones.

Enfin, **un accord doit être trouvé entre les opérateurs privés et l'État en matière de couverture mobile.** Cet accord prévoit que si les opérateurs s'engagent à financer pour plusieurs milliards d'euros en équipement réseau, notamment dans les zones blanches, alors l'État ne procédera pas à la vente aux enchères des nouvelles fréquences.

## Lutte contre l'inflation des normes

L'inflation des normes et des règlements est un problème que les élus locaux rencontrent quotidiennement et ne trouvent que trop peu souvent des interlocuteurs pour les aider.

Conscient de cette problématique le Sénat, sous l'égide de **Gérard LARCHER**, a depuis deux ans lancé une politique de simplification des normes. La Commission

de la Culture, de l'Éducation et de la Communication a d'ailleurs joué un rôle actif en matière de simplification et de suppression des normes sportives notamment pour les collectivités possédant des équipements sportifs, sujet qui fera l'objet d'un débat au sein du Sénat à la demande de **Catherine MORIN-DESAILLY.**

Le Président de la République a confirmé qu'un plan de lutte contre l'inflation des normes et règlements allait avoir lieu. Ce plan doit mettre fin à une fonction publique de circulaires, pour la remplacer par une fonction publique de terrain. Ces annonces sont conformes aux demandes des sénateurs depuis plusieurs années qui dénoncent le trop grand nombre de normes

et demandent une simplification. Ce plan devrait également avoir pour but de supprimer les normes inutiles et simplifier les relations administration/citoyen. Le projet de loi pour un État de confiance qui sera débattu au Sénat à la mi-mars, prévoit des mesures de simplification en matière d'urbanisme.

Enfin, **Catherine MORIN-DESAILLY** et ses collègues travaillaient à de nouvelles délégations de compétences de pouvoir réglementaire aux régions qui le souhaitent et à l'attribution aux préfets d'un pouvoir d'adaptation locale des règlements. Cependant ce transfert doit se faire intelligemment pour éviter de réitérer l'épisode des délivrances des titres d'identité aux maires.



## Le statut des élus locaux

Le statut des élus locaux reste non abouti. Il est un enjeu majeur pour le Sénat qui a décidé de se saisir de ce sujet et a lancé une réflexion sur le statut des élus locaux. Sous l'égide de **Jean-Marie BOCKEL**, la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a mis en place une large consultation qui s'est achevée le 31 janvier dernier. Le but de cette consultation était

de permettre d'évaluer sur le terrain l'impact de la réforme du non-cumul des mandats et celle des cartes régionales et d'intercommunalités. La Délégation devrait rendre un rapport durant l'été prochain afin d'apporter une réponse à la crise de la vocation d' élu local. Elle abordera les questions d'indemnités, de risque juridique et pénal, de formation et de conciliation d'un mandat avec

une vie privée/vie professionnelle. Une autre annonce du Président de la République a été celle de la réduction de nombre d'élus locaux. En contrepartie de cette réduction, **Emmanuel MACRON** souhaite

qu'ils soient mieux rémunérés et mieux protégés. **Catherine MORIN-DESAILLY** a annoncé que cette réduction ne devait pas remettre en cause le nombre des 450 000 élus municipaux bénévoles.

## Eau et assainissement : transfert de compétences

**Le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement**, enjeu très important pour les municipalités, **prévu dans la loi NOTRE pour 2020, sera reporté en 2026**. Ce transfert faisait l'objet d'une défiance de la part de certains EPCI qui rencontrent de nombreuses difficultés à organiser un tel transfert en si peu de temps, notamment à cause de l'inégalité des réseaux entre eux au sein des intercommunalités. Ce report provenant d'une



proposition de loi de l'Assemblée est actuellement en discussion au sein du Sénat. **Catherine MORIN-DESAILLY** est convaincue qu'il faut laisser du temps aux collectivités pour absorber l'ensemble des réformes de ces dernières années.

## GEMAPI

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoyait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) seraient confiées à titre exclusif et obligatoire aux EPCI. Pour financer leurs projets, ceux-ci bénéficieront d'importants crédits au titre du FEDER (Fonds européens de développement économique et régional), du fonds « BARNIER » et des aides de l'agence de l'eau. Ils auront aussi la faculté d'instaurer une taxe, fiscalisée sur les bases locales.

Afin de compléter ce dispositif, les parlementaires se sont saisis de la question afin d'apporter un soutien technique aux EPCI dans l'exercice de cette nouvelle compétence, en votant un texte permettant :

- aux départements assurant une ou plusieurs des missions attachées à la compétence GEMAPI de poursuivre leurs engagements en la matière, pour ceux qui le souhaitent, au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- le transfert ou la délégation d'une partie seulement de l'une des missions de la GEMAPI ;
- d'étendre à la prévention des inondations l'assistance technique mise à disposition par les départements aux EPCI ne disposant pas des moyens techniques suffisants pour exercer leurs compétences ;
- d'associer par voie de consultation les parcs naturels régionaux à l'élaboration ou la révision de documents concernant la gestion des milieux aquatiques et zones humides de leur territoire.

## Aménagement du territoire

Le Sénat a pris les devants sur cette question, en rendant récemment un rapport intitulé « **Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité** ». Il recommande que cette politique soit pilotée par les Régions et les EPCI, sur une base de contractualisation entre État et collectivités locales, avec des objectifs et des moyens qui soient précis et suffisants.

Depuis 1995 et la disparition des Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), bras armé de l'État en matière d'aménagement, l'État a abandonné une politique ambitieuse

de développement dans ce domaine et ce malgré la création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Cette passivité a entraîné l'accroissement des inégalités territoriales.

Le Président de la République a annoncé l'été dernier, la création d'une **Agence nationale de cohésion des territoires**. Cette agence fait l'objet d'une consultation afin de définir ses missions et son fonctionnement, mais elle est d'ores et déjà présentée comme un futur guichet unique pour les collectivités afin de faciliter le développement local et simplifier les dispositifs existants.

## Retour sur

### ■ Rencontre avec les élus – Maison de l'Architecture de Normandie



**Catherine MORIN-DESAILLY** et sa collègue sénatrice de l'Eure, membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, **Nicole DURANTON**, ont proposé à leurs collègues élus de la Seine-Maritime et de l'Eure une découverte de la Maison de l'Architecture de Normandie située à Rouen. Cette asso-

ciation culturelle régionale œuvre pour la valorisation et la diffusion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine auprès de tous les publics. C'est un lieu de rencontres et d'échanges sur la fabrication de la ville et des territoires de demain. Les élus ont eu l'opportunité d'échanger autour de son Président, Pascal VICTOR, et des sénatrices des implications pour les collectivités territoriales des récentes dispositions contenues dans les lois « Culture, Architecture et Patrimoine (LCAP) » et « Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) ».



Pour être informé de l'actualité des territoires et rester en contact : [seinemaritimeterritoires.fr](http://seinemaritimeterritoires.fr)

Vous y retrouverez également l'ensemble des "De vous @ moi"

## sur tous les fronts



**Veules-les-Roses** - Remise des rubans du Patrimoine 2017 pour la restauration de l'Église Saint-Martin.



**Saint-Riquier-ès-Plains** - Inauguration du Golf Normandie Côte d'Albâtre.



**Sénat** - Accueil des élus de l'ancien canton de Buchy.



**Fécamp** - Inauguration du musée de la Pêcherie.



**Boos** - Inauguration de l'école maternelle Le Petit Prince.



**Amfreville-les-Champs** - 1<sup>re</sup> fête "Terroir et Territoire" de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville.



**Dieppe** - Inauguration de la ligne de production de la nouvelle Alpine A110



**Torcy-le-Grand** - Assemblée Générale de l'association des maires ruraux de Seine-Maritime.



**Braquetuit** - Déjeuner des anciens de la commune.



**Mont-Cauvaire** - Inauguration d'une 4<sup>e</sup> classe.

## retour sur

### ■ Déplacement du Ministre de l'Éducation Nationale



C'est un lycée normand qui a été choisi pour accueillir, le 8 décembre dernier, le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER pour évoquer **l'école de l'avenir**. L'occasion pour le Président de la Région Normandie, Hervé MORIN, de **présenter "le lycée du futur"** au sein du Lycée des métiers de la chimie et des biotechnologies Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

### ■ Déplacement de la Ministre de la Culture



Le 24 novembre dernier, Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture et de la Communication venait à Rouen, à l'Opéra Rouen Normandie pour annoncer sa labélisation "Théâtre lyrique d'intérêt national".

Une valeur ajoutée pour cet établissement à caractère régional qui a pour vocation à irriguer le territoire. Comme par exemple, le 17 novembre dernier où son orchestre symphonique interprétait "Pierre et le Loup" à Auffay en présence de Catherine MORIN-DESAILLY, Jean-Luc CORNIERE, Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux et Christian SURONNE, maire.



Retrouvez l'ensemble des lettres du sénateur sur [catherine-morin-desailly.com](http://catherine-morin-desailly.com)

■ Questions d'actualité au Gouvernement

En mars

- Les jeudis 8 et 22 – 15 h 00
- Les mardis 13 et 27 – 16 h 45

En avril

- Les jeudis 5 et 19 – 15 h 00
- Le mardi 10 – 16 h 45

En mai

- Les mardis 15 et 29 – 16 h 45
- Le jeudi 24 – 15 h 00

En juin

- Les jeudis 7 et 21 – 15 h 00
- Les mardis 12 et 26 – 16 h 45

À suivre en direct sur [www.senat.fr](http://www.senat.fr), sur France 3 et Public Sénat



■ ADAMA 76

L'ADAMA 76 est une association qui a pour objectif d'éveiller la conscience civique des plus jeunes et intervient, en accord avec les instances académiques, dans des établissements scolaires. L'occasion pour ces anciens élus de témoigner de leur expérience mais aussi et avant tout de parler de la République et de ses institutions. Pour tous renseignements : [adama76@orange.fr](mailto:adama76@orange.fr)

Président : **Bernard PERRIN**

Inscrivez-vous à la lettre électronique : [catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)

Retrouvez Catherine Morin-Desailly sur les réseaux sociaux :  
Facebook : [@CatherineMorinDesailly](https://www.facebook.com/CatherineMorinDesailly)  
Twitter : [@C\\_MorinDesailly](https://twitter.com/C_MorinDesailly)

Espace participatif : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)  
Twitter : [@Senat](https://twitter.com/Senat)

## Une équipe à votre disposition

**Vous souhaitez rencontrer Catherine Morin-Desailly ou organiser sa venue sur votre territoire, visiter le Palais du Luxembourg ou assister à une séance du Sénat, n'hésitez pas à nous contacter.**

## Assises du Numérique à Gruchet-le-Valasse

Mutation majeure du XXI<sup>e</sup> siècle, **le numérique bouleverse nos vies, nos modes d'organisation et de travail**. Tous les secteurs sont impactés. Les collectivités et les entreprises doivent s'adapter. C'est pour parler des enjeux autour de la transformation digitale que **Catherine MORIN-DESAILLY** a été invitée à Gruchet-le-Valasse le 1<sup>er</sup> décembre dernier à **la journée numérique organisée par la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, présidée par Jean-Claude WEISS**. Au cours d'un débat organisé par **Yoann LAVERHNE**, vice-président de l'agglomération en charge du Numérique, elle a ainsi pu échanger avec **Virginie CAROLO**, maire de Port-Jérôme-sur-Seine, **Emmanuel ASSIE**, **Alexandre MARTINI** et **Thierry SAMPER**, présidents respectivement de Webaxys, Normandie French Tech et Normandie Web Expert.

Ces Assises ont été suivies par l'inauguration de l'arrivée de la fibre optique et du haut débit à l'Abbaye du Valasse, en présence de **Pascal MARTIN**, Président du Département, de **Virginie LUCOT-AVRIL**, Vice-présidente du Département en charge du développement numérique, et de **Didier PERALTA**, maire de la



commune et conseiller régional de Normandie. Cette étape majeure pour la communauté d'agglomération permet la **création d'un pôle numérique d'excellence, d'un incubateur de start-up implanté au cœur dans ce lieu historique du XII<sup>e</sup> siècle**. Toujours à la pointe, les élus ont ensuite lancé le **Hackathon**, dont l'objectif est de proposer des solutions innovantes permettant, à l'échelle du territoire de l'agglomération mais aussi plus largement, de redynamiser le tissu économique. Ce concours a ainsi permis la création de projets visant à créer des applications numériques en lien avec l'économie circulaire et l'environnement.

## Assemblée Générale de l'ADM 76



Le samedi 2 décembre dernier, **Catherine MORIN-DESAILLY** a tenu à être présente, à l'Hôtel du Département, à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Département de la Seine-Maritime (ADM76). Ce fut l'occasion

pour les maires d'évoquer de nombreux sujets de préoccupation tels que la loi GEMAPI, la gestion de l'eau et de l'assainissement, l'excès de normes, les bornes incendies, le financement des collectivités territoriales, l'école... Sujets sur lesquels le Sénat est mobilisé et sur lesquels **Jacqueline GOURAULT**, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, a été interpellée.

Pour clôturer cette matinée d'échanges, l'association des anciens maires et adjoints aux maires de la Seine-Maritime (ADAMA 76) a remis les Mariannes du civisme, qui récompense les communes qui, au cours de l'année écoulée ont enregistré le taux de participation aux élections le plus élevé du département.

### Au Sénat

15, rue de Vaugirard, 75 291 Paris CEDEX 06  
Tél. : 01 42 34 29 95, [c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)

### Dossiers régionaux

[catherine.morin-desailly@normandie.fr](mailto:catherine.morin-desailly@normandie.fr)